

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 1^{er} juillet 2015

Seconde saisie la plus importante de drogues de synthèse réalisée par la douane en 2015

Dans la nuit du dimanche au lundi 22 juin, les douaniers de Perpignan ont saisi 100 000 comprimés d'ecstasy, 25 kg de méthamphétamines (Ice) et 14 kg de MDMA sous forme de cristal, pour une valeur estimée à 3,5 millions d'euros sur le marché illicite de la revente des stupéfiants au détail.

Cette saisie de méthamphétamine égale en volume la précédente plus importante appréhension réalisée par la douane sur le territoire français en mars 2015.

Cette saisie a été effectuée dans le cadre d'un contrôle coordonné entre les agents des douanes de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et ceux de la direction régionale de Perpignan, contrôle qui visait plusieurs types de fraudes : blanchiment de capitaux, transport de drogues de synthèse mais également trafic de cigarettes en provenance d'Europe de l'Est.

Lors de ce contrôle, les douaniers de Perpignan ont appréhendé un véhicule conduit par un chauffeur hollandais se rendant en Espagne.

Devant les déclarations contradictoires du chauffeur, le contrôle a été approfondi et les agents des douanes ont découvert une cache aménagée dans l'espace réservé à la roue de secours contenant les comprimés d'ecstasy, la méthamphétamine et le MDMA.

Le chauffeur, jugé en comparution immédiate devant le Tribunal de grande instance de Perpignan, a été condamné à 6 ans de prison ferme, 10 ans d'interdiction de séjour sur le territoire national et 887 805 euros d'amende douanière.



Contacts presse :

Douane Perpignan – Didier Martinez : 09 70 27 71 80

Service de presse, Bureau Information et communication : 01 57 53 47 18 – 42 11